



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 18 février 2021

NO 05

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Méli-mélo d'informations

Bonjour à toutes et à tous,

En ce début d'année 2021, nous désirons vous informer sur différents dossiers que nous travaillons. De plus, nous désirons également vous faire part des plus récents développements reliés à la pandémie de la COVID-19.

Négociations :

En ce qui concerne la ronde de négociation, nous n'avons aucune nouvelle de la partie patronale à cet effet. Les dernières informations qui sont venues à nos oreilles vont dans le sens que le gouvernement négocierait plus activement avec le domaine de la santé et de l'éducation et par la suite, les discussions reprendraient plus activement avec les autres syndicats de la fonction publique.

Étant donné que nous ne parlons plus d'une « négociation accélérée », nous nous attendons qu'au moment de la reprise de la négociation proprement dite, la partie patronale déposera probablement un cahier de charge complet. Cependant, nous ne cessons de nous préparer à toute éventualité et nous sommes fébriles à la reprise du dialogue.

Comité consultatif sur la réalité policière (CCRP) :

Depuis notre allocution devant le CCRP, nous avons reçu plusieurs mots d'encouragements de votre part. Nous vous remercions pour tout et nous tenons également à vous remercier pour tout le support et les idées que certains d'entre vous ont pu nous transmettre.

/2

Vous n'êtes pas sans savoir que notre volonté la plus sincère est d'en arriver à relever du ministère de la Sécurité publique (MSP) et d'être reconnus officiellement en tant qu'agent de la paix. Depuis notre passage devant le CCRP, nous sommes constamment à l'affût des divers éléments qui pourraient nous aider dans le cheminement de notre dossier. Devant certaines situations, il est très important d'analyser tous nos gestes et de ne pas « partir en trombe » pour tenter d'accélérer le processus.

Le calendrier des travaux indique que le rapport final devrait être publié au mois de mai 2021. À la suite de cela, nous vous tiendrons informés des diverses démarches que nous entreprendrons pour la poursuite de notre objectif.

Impôts 2020 vs télétravail + Annonce du SCT pour allocation spéciale :

Au courant de l'année 2020, je vous ai mentionné à quelques reprises qu'il allait être possible de compléter un document relié au télétravail pour votre déclaration d'impôt 2020.

Le 1^{er} février dernier, l'Édimestre-Intranet a envoyé un courriel avec une note explicative concernant la méthode pour accéder au formulaire nécessaire. Vous pouvez consulter cette note d'information ou aller sur le lien suivant pour remplir le formulaire simplifié :

<https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/formulaires/tp/TP-59.S%282021-01%29DXI.pdf>

N'hésitez pas à prendre connaissance des informations sur le site du ministère des Finances du Québec afin d'être en mesure de remplir correctement le formulaire.

Dans un autre ordre d'idées, la Présidente du Conseil du trésor a annoncé en début de semaine qu'une allocation spéciale était disponible pour tous les employés de la Fonction publique qui ont effectué du télétravail depuis le début de l'urgence sanitaire (13 mars 2020). Cette allocation peut être versée à l'employé qui a dû se procurer du **matériel ergonomique** pour pouvoir effectuer son télétravail. Le montant maximal de cette allocation est de 400\$ et toute personne qui désire l'obtenir, doit présenter une pièce justificative à son gestionnaire. À titre informatif, une liste d'équipements autorisés pour le remboursement aurait été fournie aux différents ministères, donc vous pourrez questionner vos gestionnaires afin de savoir si votre achat est éligible à un remboursement.

En terminant, nous vous suggérons d'attendre la communication du ministère avant de faire vos demandes, car le SCT nous a mentionnés, qu'il restait certains éléments à valider pour les modalités de remboursement.

Redéploiement des effectifs :

Comme vous l'avez constaté dans l'envoi du communiqué # 04, le redéploiement des effectifs a finalement été enclenché. Après plusieurs mois à marteler le message auprès de nos autorités, la volonté d'agir rapidement et de stabiliser le plus de personnes possibles est maintenant un objectif commun.

Étant donné l'ampleur du redéploiement, l'exercice pourrait prendre un certain temps et pourrait s'échelonner sur un 2^e et peut-être 3^e « tours ». Si vous n'avez pas la chance d'obtenir un poste permanent ou si vous n'avez pas l'occasion d'obtenir un transfert dans le bureau convoité au 1^{er} tour, ne vous découragez surtout pas.

Dans les prochains jours et les prochaines semaines, certains (es) d'entre vous devront participer au processus habituel d'entrevue, donc nous vous invitons à vous préparer en conséquence. Si vous avez besoin de précision quant aux conditions d'application, aux modalités dans l'acquisition d'un poste ou tout simplement pour obtenir diverses informations, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions répondre à vos questions.

COVID-19 :

Depuis l'arrivée de cette pandémie, des directives ont été mises en place pour être en mesure de continuer à faire notre travail, qui soit dit en passant a été jugé prioritaire par les autorités gouvernementales. Il ne faut pas oublier que ces directives sont redescendues par le secrétariat du Conseil du trésor (SCT), mais elles sont à la demande du Premier ministre (et de la santé publique) et elles se doivent d'être respectées.

Malgré cela, lors des deux (2) derniers envois du directeur général, suite aux directives organisationnelles reliées aux mesures restrictives, certains gestionnaires ont retenu volontairement l'information à leur niveau tandis que d'autres ont décidé d'interpréter ces directives comme bon leur semble. En agissant ainsi, ils ont mis à risque la santé et la sécurité de certains agents (es) et ils devront éventuellement répondre de leurs actions.

Si pour quelques raisons que ce soient, les diverses directives organisationnelles ne sont pas respectées par votre gestionnaire ou si vous constatez que vous ne recevez pas les communications comme il se doit, contactez-nous et nous pourrions intervenir auprès des personnes concernées.

Finalement, hier j'ai participé à une visioconférence avec le SCT et ils nous ont transmis les informations relativement à la semaine de relâche. En résumé, les personnes qui n'auront pas accès à un service de garde lors de cette semaine-là devront prendre un congé conventionné.

4/

Cependant, le SCT a demandé à tous les ministères d'être conciliant lors de cette semaine en particulier, car si une personne a du télétravail à effectuer et qu'il ou elle est en mesure de fournir sa pleine prestation de travail, le gestionnaire pourrait vous autoriser à faire du télétravail. Chaque situation sera gérée à la pièce, mais si votre gestionnaire n'a aucune ouverture étant donné la situation particulière, contactez-nous pour que nous puissions informer les autorités gouvernementales.

Griefs et arbitrages :

Lors de la dernière ronde de négociation (2015-2020), un blitz de griefs a été entendu avec la partie patronale. Notre volonté était de discuter et d'aboutir à des résultats concrets pour la quasi-totalité des griefs actifs. Or, depuis la reprise des discussions du comité de griefs en octobre 2018, nous n'avancions pas comme il se devrait puisque nous devons parler avec un représentant de l'employeur. Nous avons constaté depuis un certain temps que cette méthode est inefficace et étant donné que nous ne parlons pas le même langage, que l'on ne comprend pas notre réalité et surtout, que l'on ne tente pas de connaître la vérité du litige, nous avons récemment décidé de modifier notre approche. Dans un objectif de faire avancer la « machine gouvernementale » et pour que nous puissions ne plus jamais laisser traîner des griefs de la sorte, nous devons user de stratégie en parlant aux personnes concernées. Depuis un certain temps, nous avons testé notre stratégie et nous avons été en mesure d'obtenir des résultats plus que positifs.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler à ne pas hésiter de contacter vos délégués (es) régionaux lorsque vous croyez être lésés dans vos droits conventionnés. Ceux-ci pourront vous aider dans le processus et ils pourront s'entretenir avec votre gestionnaire avant d'en arriver à déposer un grief. Vous pouvez également contacter le directeur aux griefs du SAPFQ, M. Stéphane Collin et il pourra travailler avec vous et vos délégués (es).

En terminant, je tiens à vous assurer que nous ne ménagerons pas nos efforts dans l'aboutissement de nos objectifs communs. Je crois fermement que le travail de votre exécutif nous permettra d'apporter notre corps d'emploi à un autre niveau, mais il faut être patient puisque ça ne se fera pas en un claquement de doigts.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Je vous souhaite une très bonne journée !!!

Martin Perreault
Président provincial